

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE 2019-008

LOT N°1

TRANCHE FERME

MARCHE DE SERVICES GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Sur les communes de Lutz en Dunois commune déléguée de Villemaury (Juillet)

et de Marboué (Août)

Année 2019 et 2020

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 Lot 1

MARCHE DE SERVICES GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Sur la commune de Marboué (Août)

1 semaine supplémentaire pour 20 enfants

Année 2019 et 2020

TRANCHE CONDITIONNELLE 2 Lot 1

MARCHE DE SERVICES GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Sur la commune de Brou

3 semaines et 3 jours pour 40 enfants au Jardin des Elfes à la suite du fonctionnement existant

Année 2019 et 2020

LOT N°2

TRANCHE FERME

MARCHE DE SERVICES GESTION DU SEJOUR MER/MONTAGNE

11 jours-10 nuitées

Séjours Mer/Montagne de 30 adolescents

(11-17 ans) en Juillet

Année 2019 et 2020

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 Lot 2

MARCHE DE SERVICES

GESTION DU SEJOUR MER/MONTAGNE

11 jours-10 nuitées

Séjours Mer/Montagne de 20 adolescents (11-17 ans) en Août

Année 2019 et 2020

Date limite de remise des offres

Le 15 avril 2019 à 17 h00

La Communauté de communes du Grand Châteaudun, représentée par Monsieur Alain VENOT, Président, agissant en cette qualité en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le conseil communautaire en date du 03 janvier 2017 est dénommé ci- après comme « pouvoir adjudicateur ».

Compte tenu de sa compétence intercommunale « Petite enfance, enfance, jeunesse », le pouvoir adjudicateur a décidé de lancer une consultation pour gérer les centres des loisirs et séjours d'adolescents

1.Objet du marché – Dispositions générales

1.1 Objet du marché :

LOT 1 :

La Communauté de Communes du Grand Châteaudun souhaite confier à un prestataire l'organisation et la gestion de trois accueils de loisirs sans hébergement, l'un au mois de juillet sur la commune de Lutz-en-Dunois (commune déléguée de Villemaury) et les deux autres au mois d'août sur les communes de Marboué et de Brou.

Tranche ferme – Lot 1 :

Le prestataire devra gérer pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun pour 2 saisons (2019 et 2020) le service des accueils de loisirs sans hébergement suivants :

- **L'accueil de loisirs sans hébergement de Lutz-en-Dunois (au mois de juillet)**, 27 rue Robert Pothier, sera ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 durant 3 semaines entières postérieures à la date de début des vacances scolaires au mois de juillet 2019 et 2020 soit du 8 au 26 juillet pour l'année 2019
Les dates de 2020 selon définies par le calendrier scolaire
- Capacité d'accueil : 20 enfants de 3 à 11ans dont 8 enfants de moins de 6 ans et 12 enfants de plus de 6 ans.
- **L'accueil de loisirs sans hébergement de Marboué (au mois d'août)**, 21 rue du Docteur Péan, sera ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 durant 3 semaines entières au mois d'août soit du 5 au 23 Août pour l'année 2019.
Les dates de 2020 selon définies par le calendrier scolaire
- Capacité d'accueil : 20 enfants de 3 à 11 ans dont 8 de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans

Tranche conditionnelle 1 – Lot 1 :

- **L'accueil de loisirs sans hébergement de Marboué (au mois d'août)**, 21 rue du Docteur Péan, sera ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour une semaine supplémentaire à la suite de la tranche ferme au mois d'août soit du 26 au 30 Août pour l'année 2019
Les dates de 2020 selon définies par le calendrier scolaire
- Capacité d'accueil : 20 enfants de 3 à 11 ans dont 8 de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans

Tranche conditionnelle 2 – Lot 1 :

- **L'accueil de loisirs sans hébergement**, Route des Moulins 28160 BROU ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 durant 3 semaines et 3 jours à la suite du fonctionnement existant au mois d'Août 2019 et 2020 soit du 5 au 28 août pour l'année 2019.
Les dates de 2020 selon définies par le calendrier scolaire
- Capacité d'accueil : 40 enfants de 3 à 11ans dont 16 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans.

LOT 2 :

La Communauté de Communes du Grand Châteaudun souhaite confier à un prestataire l'organisation et la gestion de séjours mer/montagne destinés à 30 adolescents de 11 à 17 ans au mois de juillet et 20 adolescents au mois d'août durant 11 jours dont 10 nuitées pour 2019 et 2020.

Tranche ferme – lot 2 :

Le prestataire devra gérer pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun pour 2 saisons (2019 et 2020) le séjour destiné aux adolescents de 11 à 17 ans entre le début des vacances scolaires et avant le 20 juillet pour les années 2019 et 2020 durant 11 jours dont 10 nuitées, soit du 8 au 19 juillet pour l'année 2019.

Les dates de 2020 selon définies par le calendrier scolaire

- Capacité d'accueil : 30 adolescents de 11 à 17 ans

Les lieux du séjour devront être en adéquation avec le développement des valeurs fortes telles que :

- Le respect des différences
- La création de lien et de solidarité
- Aider les familles et leurs membres à devenir acteur de leur vie

Tranche conditionnelle 1 :

Le même prestataire devra gérer pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun pour 2 saisons (2019 et 2020) le séjour destiné aux adolescents de 11 à 17 ans au mois d'Août durant 11 jours dont 10 nuitées pour les années 2019 et 2020.

- Capacité d'accueil : 20 adolescents de 11 à 17 ans

1.2 Mode de passation :

Conformément à l'article 25 et 67 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le marché est passé par procédure formalisée, en appel d'offres ouvert. Le marché est alloti en 2 lots

Le marché fixera la nature et le prix forfaitaire des prestations, non révisables, non actualisables

Nomenclature CPV principale :

75200000

55240000

1.3 Durée du marché

Le marché est conclu pour 18 mois pour couvrir l'exécution des prestations demandées pour les périodes des mois de juillet et août des années 2019 et 2020.

Le marché ne prévoit pas de reconduction.

1.4 Division en lots

Le marché est alloti en 2 lots distincts avec des tranches conditionnelles

1.5 Prix - paiement

Le marché est conclu en prix forfaitaire, tranche ferme lot 1 et lot 2 et tranches conditionnelles pour 2 saisons.

Avance :

Conformément à l'article 110 [Exécution du marché public - Avances, acomptes et régime des paiements - Exécution financière - Avances] modifié par Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 - art. 7

Une avance pourra être accordée au titulaire du marché. Cette avance est fixée à 30% du montant TTC du marché (tranche ferme ou affermie) et sera versée au titulaire au plus tard à l'ouverture annuelle des accueils de loisirs.

Pour ce faire, une garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire selon accord des parties sera demandée sauf si le titulaire est un organisme public.

Le remboursement de l'avance s'impute au titulaire sur les sommes dues à titre d'acomptes quand le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint 65 % du montant TTC des prestations qui lui sont confiées.

En tout état de cause, le remboursement de l'avance devra être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteindra 80 % du montant toutes taxes comprises des prestations qui lui sont confiées au titre du marché.

Acomptes :

Des acomptes pourront être versés pour des prestations réalisées en cours d'exécution du marché : l'acompte rémunère un service fait.

Le solde de la rémunération sera versé à réception des pièces demandées au chapitre I 3B §3 du cahier des charges au vu du compte de résultat.

1.6 Délais d'exécution

Le marché est conclu pour couvrir l'exécution des prestations demandées pour les périodes des mois de juillet et août 2019 et 2020. Il débutera dès la notification du marché.

1.7 Date prévisionnelle de notification / de début des prestations

La date prévisionnelle de notification du marché en tranche ferme et en tranches conditionnelles éventuelles est fixée au mois d'avril- mai 2019.

1.8 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.9 Groupement

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, la transformation en groupement solidaire pourra être exigée par l'Acheteur.

2. Dossier de consultation

2.1 Dossier de consultation remis au candidat

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Règlement de la consultation (RC) ;
- Acte d'engagement tranche ferme - lot n°1 ;
 - Acte d'engagement tranche conditionnelle 1 – lot 1
 - Acte d'engagement tranche conditionnelle 2 – lot 1
- Acte d'engagement tranche ferme - lot 2
 - Acte d'engagement tranche conditionnelle 1 –lot 2
- Cahier des charges lot 1 et lot 2
- DC1 : Lettre de candidature *
- DC2 : Déclaration du candidat individuel ou groupement *
- DC4 : Déclaration de sous-traitance*

*imprimé disponible sur le site : www.economie.gouv.fr

2.2 Conditions de présentation des plis (candidatures et offres)

Les candidats produisent un dossier complet rédigé en langue française adressé à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Grand Châteaudun
Pôle service à la population
2 route de Blois
28200 CHATEAUDUN

2.2.1 Modalités de transmission des plis

Les candidats devront faire le choix du mode de transmission selon les indications suivantes :

○ **Sous format électronique.**

Les candidats sont invités à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique sur le site : www.amf28.org/ccgrandchateaudun .

Les réponses devront impérativement être transmises avant la date et l'heure indiquée.

Afin d'éviter toute surcharge du réseau de transmission, compte tenu de la quantité et de l'importance des fichiers informatiques, il est recommandé de transmettre l'offre dans les heures précédant l'heure de clôture de la consultation afin d'éviter tout retard.

○ **Sous format papier**

- Les candidats pourront transmettre leur offre sous format papier **par envoi postal** recommandé ou dépôt contre récépissé à l'adresse indiquée aux jours et horaires suivants :

Du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00
Avec la mention : NE PAS OUVRIR :

MARCHE DE SERVICES GESTION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-lot 1

Et/ou en plis séparés

MARCHE DE SERVICES GESTION DU SEJOUR MER/MONTAGNE – lot 2

Les offres qui seraient réceptionnées après la date et l'heure limite ci-dessus ne seront pas retenues et seront renvoyées sans avoir été décachetées.

2.2.2 Date limite de transmission des offres :

La date limite de remise des plis est le 15 avril 2019 à 17h00, délai de rigueur

2.3 Pièces à produire par le candidat

2.3.1 Déclarations et justificatifs à produire dans la candidature

Le candidat devra produire les documents suivants :

- Le DC1 (Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants)
- Le DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- Le DC 4 (déclaration de sous-traitance) le cas échéant

Si le candidat n'utilise pas les formulaires DC1 et DC2, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.

2.3.2 Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants :

- **Le ou les actes d'engagement** dûment rempli(s), daté(s) par la personne habilitée à engager la société.
Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer le ou les actes d'engagement.
Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre (si envoi par courrier)
- **Le relevé d'identité bancaire.**
- **Les budgets prévisionnels par année et pour chaque accueil de loisirs et séjour adolescents (tranche ferme et conditionnelles) tels que définis dans le cahier des charges dûment datés et signés** par la personne habilitée à signer l'offre, basés sur une fréquentation prévisionnelle de 100 %
- **Mémoire méthodologique**

Les documents détenus par le maître de l'ouvrage et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

2.4 Délai de validité des offres

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres

Toutes les pièces fournies par le candidat dans le cadre de sa soumission sont rédigées en langue française.

Les offres sont chiffrées en euros €.

2.6 Modification de détail au dossier de consultation

La Communauté de communes du Grand Châteaudun se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir soulever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. Critères de sélection des offres

3.1 Sélection des candidatures

La sélection des candidatures sera effectuée à partir des critères suivants :

- Capacité économique et financière du candidat :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
 - Une preuve d'assurance pour les risques professionnels.
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Capacité technique du candidat :
 - Une liste des principales missions effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

3.2 Critères de jugement des offres :

Les offres sont évaluées au regard des critères pondérés suivants.

Critère	Sous-critères	Pondération globale	Points
Technique	Conditions d'exécution de la prestation, garanties professionnelles et pédagogiques, compétences en matière d'animation, méthodologie	60,00%	12
Prix des prestations		40,00%	8
		TOTAL 100 %	20

Rappel : il est impératif d'établir des propositions différenciées, l'une pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Lutz-en-Dunois, une autre pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Marboué et leurs tranches conditionnelles ainsi que pour le séjour adolescents tranche ferme et conditionnelle.

3.3 Méthode de jugement des offres.

Les offres seront jugées selon les modalités suivantes.

3.3.1 Méthodologie d'analyse du critère prix

Utilisation de la formule suivante : (Prix le plus bas proposé/prix du candidat) x pondération

3.3.2 Méthodologie d'analyse du critère valeur technique

0 = Absence de réponse : information non fournie (non éliminatoire)

5 = Insuffisant : ne répond que partiellement aux attentes

10 = Satisfaisant : répond bien aux attentes

12 = Très satisfaisant : répond très bien aux attentes

5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire d'ordre administratif ou technique nécessaire à l'étude du dossier de consultation et à l'élaboration de leurs offres, les candidats peuvent s'adresser à :

Communauté de Communes du Grand Châteaudun
Service à la population
2 route de Blois- 28200 CHATEAUDUN
Téléphone : 02 37 44 98 94
Télécopie : 02 37 44 91 91
Courriel : contact@grandchateaudun.fr

Toute question technique ou administrative posée par un candidat sera adressée par écrit et de préférence sur le site de dématérialisation www.amf28.org/ccgrandchateaudun .

Une réponse écrite sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier de consultation des entreprises.

6. Délais et voies de recours

Conformément aux articles L551-1, L521-1 du Code de la justice administrative, le juge administratif peut être saisi en référé pré-contractuel ou en référé suspension.

Le recours pour excès de pouvoir peut être demandé dans un délai de 2 mois suivant la notification ou la publicité de la décision administrative. Ce délai est prorogé pour une durée de 2 mois supplémentaire en cas de demande gracieuse d'annulation.

7. Règlement des litiges

Si après discussion, aucune solution n'est trouvée à l'amiable, les différends et litiges se régleront auprès du Tribunal administratif d'Orléans compétent en la matière situé au 28, rue de la Bretonnerie - 45054 ORLEANS cedex 1
Tel : 02.38.77.59.13
Fax : 02.38.53.85.16
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr